

SÉANCE DU 26 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette

Procurator(s) :

Était absent : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 08 août 2025 - Date d'affichage : 08 août 2025

OBJET : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER L'AVENANT DU LOT 8 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LARRAZKENA ET DES ÉVENTUELS FUTURS AVENANTS – NOMENCLATURE 1.1

Par délibération en date du 09 décembre 2024, le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux relatifs à l'extension et la rénovation de l'EHPAD Larrazkena avec les entreprises :

LOT	Entreprise	Montant en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1 DEMOLITIONS-VRD-GO	Société Coopérative BATEGIN	73 882.19 €
LOT N°2 STRUCTURE BOIS BARDAGE	Société Coopérative BATEGIN	99 037.99 €
LOT N°3 CHARPENTE-ZINGUERIE	Société Coopérative BATEGIN	113 005.96 €
LOT N°4 ETANCHEITE	SAT ETANCHÉITÉ	33 284.60 €
LOT N°5 MENUISERIES	Société Coopérative BATEGIN	51 994.65 €
LOT N°6 PLATRERIE	Société Coopérative BATEGIN	44 888.50 €
LOT N°7 ELECTRICITE CFO-CFA	Société Coopérative BATEGIN	67 388.00 €
LOT N°8 CHAUFFAGE-VENTILATION CLIMATISATION	LOGIS CONFORT ERROBI	183 007.74 €
LOT N°9 PEINTURE- REVETEMENTS DE SOL	CBR	257 189.51 €
LOT N°10 SERRURERIE	SAMET BESSONART	22 990.00 €
TOTAL		946 669.14€

Le Maire expose que des modifications sont devenues nécessaires sur le lot 8

LOT	Objet de justification	Montant de l'avenant n°1 en € HT	Variation en % par rapport au montant initial
LOT n° 8	Travaux rendus nécessaire par le chantier	187 870.60€	2.22

Il dépose sur le bureau le devis portant chiffrage des prestations modifiées et supplémentaires et invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à ces avenants.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée ainsi que de toutes modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 06/10/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 06/10/2025